

Point sur le lynx boréal :

Statut juridique de l'espèce :

Le lynx Boréal est protégé :

- Au niveau international, par la Convention de Washington annexe II.
- Au niveau européen, par la convention de Berne annexe III et la directive "habitat faune flore" annexe II et IV de l'Union Européenne.
- Au niveau national, par la loi sur la protection de la nature.

Le lynx est toujours sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en 2009.

L'association Ferus demande donc à ce titre la mise en place d'un plan national lynx auquel elle souhaite être associée.

Situation en France :

Il existe 3 noyaux de population dont les états de conservation sont variables.

- Jura : Issue d'une réintroduction en Suisse, la population jurassienne est la plus belle d'Europe Occidentale. Sa dynamique est stable ces dernières années même si elle fait l'objet de nombreuses menaces (braconnage et collisions routières notamment).
- Vosges : Issue du seul programme français de réintroduction, cette population est, aujourd'hui, morcelée, isolée et plus proche de 10-13 individus que des 19-30 annoncés. Trente ans après son retour, le lynx est en passe de disparaître du seul massif où la France l'a réintroduit...
- Alpes : La population fait suite à un retour naturel depuis le Jura. Malgré un biotope favorable à l'espèce, celle-ci n'est pas réellement installée.

Actions à mener :

Afin de permettre la sauvegarde des populations de lynx, il nous apparaît indispensable de :

- Finaliser la mise en place des trames vertes et bleues afin qu'une réelle réflexion sur les corridors écologiques permette un échange entre les différents noyaux de populations. Cela est indispensable notamment entre le Jura et les Vosges pour permettre une survie de la population vosgienne.
- Accentuer la sensibilisation autour de cette espèce afin que la population locale puisse s'approprier le sujet et mieux connaître l'animal. Dans cette optique, Ferus travaille à l'organisation de soirées-débats à thème, qui auront lieu dans les territoires où le lynx est présent.
- Accentuer les efforts contre le braconnage qui est le facteur le plus limitant au développement de cette espèce. En effet, la stabilité de la population dans le Jura et la fragilisation de la population dans les Vosges sont principalement dues au braconnage.
- Soutenir de façon officielle et appuyer les réintroductions de lynx prévues dans le Palatinat allemand, qui communique avec les Vosges du Nord, pourraient, à terme, préparer une connexion naturelle entre les deux massifs.
- Ferus souhaite rappeler que chaque année, des lynx orphelins ou blessés du Jura sont récupérés par le Centre Athénas et relâchés dans ce même massif, après une consultation publique. Il serait, compte tenu de la situation précaire de la population vosgienne de lynx, préférable d'envisager un renforcement et une consolidation de celle-ci.